



Projet pédagogique

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Querrien (29)



SOMMAIRE

I. Présentation

- 1) **Présentation de la commune**
- 2) **Présentation des infrastructures**

II. Présentation de l'équipe

- 1) **La direction**
 - A. Son rôle
- 2) **L'équipe d'animation**
 - A. Son rôle
- 3) **L'assistant sanitaire**
 - A. Son rôle

III. Valeurs et objectifs de la structure d'accueil

- 1) **Les valeurs éducatives de la structure**
- 2) **Objectifs pédagogiques de l'équipe**
 - A. Offrir le meilleur accueil possible
 - a) En assurant sa sécurité morale, physique et affective
 - b) En donnant une place importante à la parole et aux choix de l'enfant
 - c) En permettant à l'enfant de s'épanouir
 - B. Permettre à l'enfant de se construire
 - a) Rendre l'enfant autonome
 - b) Développer les valeurs citoyennes en termes de respect et d'acceptation des autres
 - c) Permettre à l'enfant de s'impliquer dans la vie collective
 - C. Offrir à l'enfant un enrichissement personnel
 - a) Sensibiliser l'enfant aux autres et à l'environnement
 - b) Développer l'imaginaire des enfants
 - c) Favoriser la découverte culturelle

IV. Fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs

- 1) **Les horaires**
- 2) **Le lieu d'accueil**
- 3) **L'accueil**
- 4) **Le rassemblement**
- 5) **Les activités**
- 6) **Le repos**
- 7) **La fin de journée et l'arrivée des parents**

V. Modalités d'accueil et d'inscription

- 1) **Inscription**
- 2) **Accueil**
- 3) **Les modalités d'évaluation**

I. Présentation

1) Présentation de la commune

La commune de Querrien est une commune rurale d'environ 1800 habitants située au sud-est du Finistère et appartenant à l'arrière-pays de Quimperlé. Elle fait partie de la communauté de communes du pays de Quimperlé (COCOPAQ). Son territoire s'étend sur 54km², ce qui représente une densité d'environ 32hab/km². La commune est délimitée au nord par le Naic dont le cours d'eau matérialise la frontière avec la commune de Lanvénegen, au nord-est par la rivière Ellé, qui matérialise la frontière avec Meslan et au sud-ouest par la rivière Isole qui délimite la frontière avec Mellac.



La commune de Querrien possède une école répartie sur 2 sites et qui accueille environ 130 enfants, âgés de 2 à 11 ans.

Un tissu associatif relativement important et dynamique, des installations sportives et culturelles sont autant d'atouts pour permettre à petits et grand de s'épanouir. Des atouts qui pourraient faire pâlir plus d'une commune de sa taille.

2) Présentation des infrastructures

La commune de Querrien possède 2 terrains de football en herbe, 1 terrain multisports (city stade), 1 terrain de tennis extérieur, une aire extérieure de tir à l'arc, un gymnase et 1 boulodrome couvert.

Côté culturelles, Querrien possède une bibliothèque situé dans un bâtiment atypique et qui lui donne tout son charme, une salle multifonction pouvant accueillir 500 personnes et inaugurée en 2005, où l'on y trouve également le restaurant scolaire et la garderie, et d'un foyer communal récemment rénové, lieu où les différentes associations locales peuvent se réunir. Tous ces aménagements laissent un vaste choix pour accueillir enfants et adolescents les mercredis après-midi et les vacances scolaires.



II. Présentation de l'équipe

1) La direction

A. Son rôle

La direction sera assurée par Enrick Le Bihan (titulaire d'un BPJEPS APT et de l'UCC ACM). Il aura en charge le recrutement et la gestion d'animateurs qualifiés si les besoins sont réels, la gestion administrative, la gestion du matériel, les plannings et portera la responsabilité de toute personne mineur au centre.

2) L'équipe d'animation

A. Son rôle

L'équipe d'animation sera recrutée par les différents représentants de la mairie, à savoir M. Lafitte, Maire de la commune, Jessica Le Fur, Directrice Général des Services, Gérard Besnard Adjoint aux affaires scolaires et TAP (Temps d'Activités Périscolaires), Juliette Pasquier, Adjointe au personnel communal et Enrick Le Bihan (titulaire d'un BPJEPS APT et de l'UCC ACM). Les animateurs auront pour rôle, la préparation et l'animation des activités en rapport avec le projet éducatif défini par l'organisateur et devront avoir un comportement en adéquation avec leur rôle éducatif (respect de la législation, ainsi qu'une haute responsabilisation).

3) L'assistant sanitaire

A. Son rôle

Enrick Le Bihan, titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique 1^{er} niveau) assurera le suivi sanitaire des enfants et aura en charge la gestion de l'infirmerie, du registre des soins. En cas d'accident, il prendra les mesures nécessaires sur accord préalable des responsables légaux.

III. Valeurs et objectifs de la structure d'accueil

1) Les valeurs éducatives de la structure

La structure a pour but de mettre en œuvre (à travers les différentes activités proposées, qu'elles soient sportives culturelles, créatives...) un cadre de vie où le développement et l'épanouissement seront une priorité. C'est un lieu qui se doit d'être agréable, chaleureux, pédagogique, éducatif et qui doit permettre aux enfants et ados de se construire, d'apprendre les règles de vie, les notions de respect, fondamentales au sein d'un lieu de vie collectif.

La structure d'accueil est un lieu où l'enfant et l'ados sont connus, reconnus et respectés en tant qu'individus. Les rapports équipe d'animation/enfants doivent s'inscrire dans un contexte de convivialité, de réciprocité, dans le respect de la personne, dans la politesse, l'écoute et la tolérance. Les animateur(s) sont un repère à la fois de jeux et d'autorité. L'enfant et l'adolescent doivent se sentir dans un environnement agréable où ils se sentent en sécurité.

Pour qu'ils s'épanouissent, l'équipe d'animation doit lui permettre de s'exprimer, de proposer, et de choisir. Ces moments de partage, d'écoute, et d'échange leurs permettent d'apprendre, de découvrir et de se construire.

Ils ne doivent pas être que de simples consommateurs, mais être force de propositions, afin de les amener à devenir des enfants ou adolescents plus responsables, à leur échelle. C'est en les laissant être les propres acteurs de leurs choix, de leurs propositions... que l'animateur les amènera vers l'autonomie.

Les locaux seront donc aménagés et adaptés en fonction des besoins et des rythmes de chacun (Ex: coin lecture, coin repos, coin jeux de société, coins activités créatives, coin sports...).

L'équipe d'animation instaurera une relation de confiance aussi bien avec l'enfant ou l'adolescent qu'avec les parents : c'est une des clefs de la réussite pour le bon fonctionnement du centre. Une simple présentation succincte de la journée suffit pour rassurer les parents.

2) Objectifs pédagogiques de l'équipe

A. Offrir le meilleur accueil possible

a) En assurant sa sécurité morale, physique et affective :

- Porter une attention particulière à chacun (disponibilité et écoute) afin qu'il soit compris en tant que personne
- Instaurer un climat de confiance et de sécurité, nécessaire à son bien être personnel au sein d'un groupe en veillant à ce qu'il n'y ait aucune forme d'exclusion, ni de maltraitance.

- Chaque membre de l'équipe d'animation se devra d'être un repère pour l'enfant ou l'ado, une personne de confiance, calme et à l'écoute, autoritaire et bienveillante.
- Respecter le rythme de l'enfant ou l'adolescent.

b) En donnant une place importante à la parole et aux choix de l'enfant/ado :

- Nulle activité ne peut être imposée à l'enfant ou l'adolescent. Il est important de comprendre en compte le refus d'un enfant ou ados face à une activité et de pouvoir s'adapter aux goûts et envies de chacun.
- Des temps d'échanges seront mis en place entre l'équipe d'animation et les enfants/ados afin d'orienter les choix d'activités et leur organisation.

c) En permettant à l'enfant de s'épanouir :

- Les activités proposées seront adaptées en sorte que chacun puisse y participer et que celle-ci lui permettent la valorisation dans ses choix et réalisations.
- Le respect de la parole et du choix de l'enfant/ado s'avère primordiale dans son épanouissement.
- L'équipe se devra d'être à l'écoute de ses besoins, de ses envies et du groupe.
- L'équipe facilitera l'intégration de chacun par sa reconnaissance, sa valorisation et la responsabilisation.

B. Permettre à l'enfant/ado de se construire

a) Rendre l'enfant autonome

- l'autonomie sera facilitée par des repères mis en place par l'équipe.
- L'apprentissage de l'autonomie passe par l'expérimentation et l'erreur. Cette dernière doit être admise et acceptée, et doit servir d'étape dans l'apprentissage et non nécessairement une justification de sanction.

b) Développer les valeurs citoyennes en termes de respect et d'acceptation des autres

- Permettre des temps d'échanges que ce soit par le jeu ou le dialogue autour des différences de chacun.
- Permettre à chacun de valoriser ses différences par le partage.
- Prôner le respect de chacun et de chaque chose autour de soi.
- La compréhension est la clé de l'acceptation et du respect.

c) Permettre à l'enfant/ado de s'impliquer dans la vie collective

- Les enfants ou adolescents seront initiés aux tâches de la vie quotidienne.
- Un affichage sera prévu afin que chacun puisse avoir une visibilité sur ce qui doit être fait, tout en valorisant ce qui a été fait.
- L'équipe d'animation veillera à ce que chacun participe au rangement du matériel.
- L'aide, et la participation seront valorisées.
- La participation aux différentes tâches de la vie quotidienne et à la vie collective pourra se faire par le jeu.

C. Offrir à l'enfant/ado un enrichissement personnel

a) Sensibiliser l'enfant/l'adolescent aux autres et à l'environnement

- L'équipe sensibilisera les enfants ou adolescents aux gestes de la vie quotidienne sur le respect de l'environnement à travers des jeux et activités.
- Permettre aux enfants/adolescents de réaliser le tri sélectif sur les lieux d'accueil.

b) Développer l'imaginaire des enfants/adolescents

- Proposer des journées à thème.
- L'aventure et la découverte seront favorisées par le jeu.
- L'environnement de l'enfant/l'adolescent sera adapté aux thématiques.

c) Favoriser la découverte culturelle

- L'équipe d'animation devra être force de proposition afin de leur faire découvrir de nouvelles choses.
- Le partage et l'échange pourront favoriser cette découverte.
- La culture pouvant être présente partout, il sera nécessaire de varier les moyens de transmission et de communication.

IV. Fonctionnement de l'Accueil Collectifs de Mineurs

1) Les horaires

Horaires types en période scolaire (mercredi et samedi selon programme)	14H	Accueil
	14H-14H15	Rassemblement et présentation des activités
	14H15-15H30	Activités/Activités libres
	15H30-16H	Repos/Retour au calme
	16H-16H45	Activités/Activités libres
	16H45-17H	Rangement, retour au calme et fin des activités

Horaires types en période de vacances scolaire (lundi au vendredi et selon programme)	9H30/10H	Accueil
	10H/12H	Activités/Activités libres
	12H/13H30	Repas
	13H30/14H	Accueil
	14H/14H15	Rassemblement et présentation des activités
	14H15/15H30	Activités/Activités libres
	15H30/16H	Repos/Retour au calme/Goûter
	16H/16H45	Activités/Activités libre
	16H45/17H	Rangement, retour au calme et fin des activités

2) Le lieu d'accueil

Les enfants pourront être accueillis dans l'une des salles du foyer communal (Rémi Derrien) ou au lieu mentionné dans le programme d'activités. Ces lieux sont parfaitement équipés et répondent aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises pour l'accueil collectif de mineurs.

3) L'accueil

C'est le moment durant lequel le centre de loisirs se met en place. L'équipe d'animation aménage les locaux en fonction des activités proposées. C'est également le moment où les premiers enfants ou adolescents arrivent. Pour s'approprier les lieux, ils peuvent prêter main forte à l'animateur en charge de l'ouverture et de l'accueil. C'est aussi un temps qui permet d'échanger quelques mots avec les parents pour les informer du programme et échanger des informations sur l'enfant ou l'adolescent.

4) Le rassemblement

C'est un moment qui sera systématiquement mis en place afin d'établir un pointage des enfants ou adolescents présents. Ce sera l'occasion de présenter le déroulement de la journée et des activités. Ce moment permettra d'échanger avec chacun d'eux où l'on proposera, échangera, où l'on débattrà, et désamorcera les possibles problèmes, et qui permettra de réfléchir aux éventuels imprévus pouvant être liés à la météo, aux locaux... Le moment du rassemblement est un temps qui peut servir à dynamiser le groupe.

5) Les activités

Les activités ne sont et ne doivent pas être la finalité du travail d'animateur. Elles représentent un moyen de remplir les objectifs pédagogiques. Elles ne doivent pas être non plus un moyen occupationnel mais être le fil conducteur d'un projet répondant à des objectifs adaptés.

Ces activités sont animées par l'animateur et réalisées par l'enfant ou l'ado. L'animateur a pour rôle d'aider, conseiller, montrer et démontrer mais ne doit pas être la solution. L'aider à être autonome, c'est aussi l'amener à trouver la solution par lui-même.

Les activités s'articuleront autour de 4 grands thèmes en lien avec les valeurs éducatives et les objectifs pédagogiques de la structure :

- Activités culturelles
- Activités créatives
- Activités sportives
- Découverte

6) Le repos

Le moment de repos viendra mettre une coupure entre 2 moments d'activités. Ce retour au calme permettra aux enfants ou adolescents de retrouver une certaine quiétude avant d'entamer la 2nde partie des activités.

7) La fin de journée et la fin des activités

C'est le moment où l'on commence à ranger le matériel et les locaux, pour laisser place nette. Les enfants ou adolescents sont conviés à y participer pour être impliqués. Ces tâches peuvent être faites par le jeu et doivent les valoriser. Vient l'arrivée des parents pour certains, qui signifie la fin de l'accueil. C'est l'occasion d'échanger sur le déroulement de la journée, ce qui a été ou pas, le comportement de l'enfant (besoins, fatigue, humeur...), mais c'est également un moment qui peut aider l'animateur quant aux attentes des parents ou des enfants. A travers ces moments d'échanges, un climat de confiance permet de s'installer entre l'équipe pédagogique et les parents.

V. Les modalités

1) Inscription

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie ou auprès de l'animateur et peut être téléchargés par internet sur le site www.querrien.org.

Le dossier d'inscription comprend la fiche de renseignements, la fiche sanitaire à laquelle vous devez joindre un certificat médical stipulant que votre enfant est à jour dans ses vaccins, un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités sportives dites « à risques », le règlement intérieur et une fiche d'inscription aux activités choisies.

Il sera demandé de joindre au dossier une attestation d'assurance extrascolaire et une photocopie de l'assurance individuelle et responsabilité civile.

Le règlement d'une cotisation annuelle de 5€ par famille vous sera demandé.

L'inscription sera validée lorsque toutes les pièces seront réunies.

2) L'accueil

Si le comportement d'un enfant ou adolescent perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.

Un enfant ou adolescent malade ne pourra être accueilli à l'accueil de loisirs. Si celui-ci suit un traitement médical, les parents doivent impérativement prévenir le directeur de l'accueil. L'équipe pédagogique n'est pas habilitée à administrer un traitement médical sauf sur autorisation écrite des parents et du médecin (fournir copie de l'ordonnance). Un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors rédigé.

En cas d'accident ou de maladie déclarée, le directeur du centre préviendra immédiatement les secours, la famille et si besoin l'enfant sera orienté vers l'hôpital le plus proche.

3) les modalités d'évaluation

Chaque trimestre, un questionnaire de satisfaction sera remis aux familles. Il nous permettra ainsi de dresser un bilan qualitatif du service (accueil, activités, fréquentation).